



Arles, lundi 2 août 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04562

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)

Arrêté préfectoral n°13-2021-07-07-00005 Préfet des Bouches du Rhône

Feux d'artifices**Spectacle pyrotechnique
de Port Saint Louis du Rhône****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 20/08/2021 de 23:00 à 23:59**

- o Rhône
au pk 323.500 (écluse de PSL)
- o Rhône
entre les pk 322.650 et pk 322.870

**Une interdiction de stationner (zone de frêt fluvial signalée au
quai Bonnardel) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 20/08/2021 de 23:00 à 23:59

- o Rhône
entre les pk 322.760 (Quai Bonnardel zone frêt fluvial) et pk 323.000 (Quai
Bonnardel zone frêt fluvial)

Commentaire :

En raison d'un spectacle pyrotechnique le 20 août à Port Saint Louis du Rhône, un arrêt de navigation est prescrit.
Pas d'opérations d'éclusage à l'écluse de Port-Saint-Louis durant le tir du feu d'artifices.

La zone de Frêt fluvial signalée au quai Bonnardel sera interdite au stationnement lors du tir du feu d'artifices.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

21/08/2021

UTI CRS (nom provisoire)

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Par délégation



Joseph VIOLLIN